



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 29 septembre 2025 à 19:00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

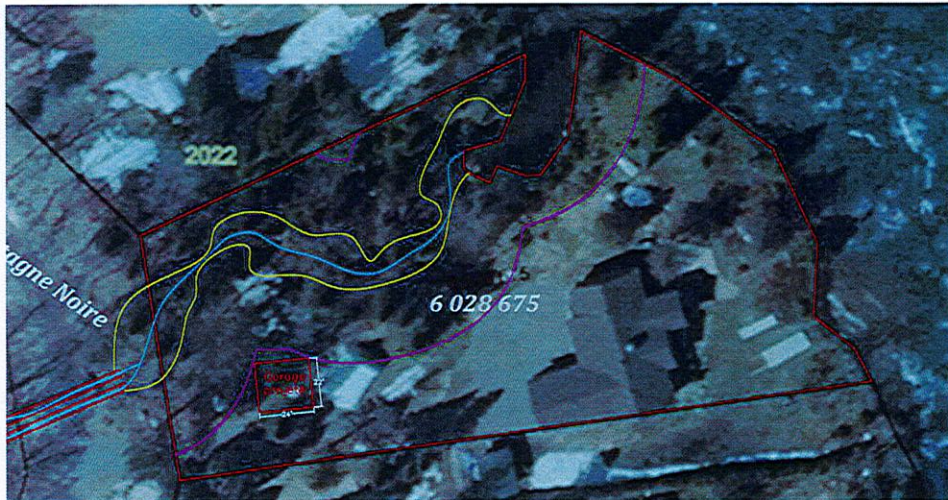
Michel Dagenais
388, chemin du Lac-de-la Montagne-Noire
Lantier, J0T 1V0
4417-75-4219-0-000-0000
Lot : 6 028 675 du Cadastre du Québec
Zone: 2V

Nature et effets

Construction d'un garage en cour avant (paragraphe 5 de l'article 7.7.1 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

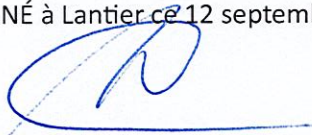
Construction d'un garage en cour avant, directement devant la façade du bâtiment principal



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 29 septembre 2025 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 12 septembre de l'an deux mille vingt-cinq.


Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 12 septembre 2025 sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage situé à l'accueil de l'hôtel de ville en conformité avec le règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics entre 8h00 et 17h00.

EN FOI DE QUOI,

Je donne ce certificat ce 12 septembre 2025.



Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier